

L'HISTOIRE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
EN BELGIQUE (REGIME NEERLANDOPHONE)

1. L'enseignement secondaire rénové en Belgique.

1.1. Historique de l'enseignement rénové en Belgique.

Le 1 septembre 1969, l'enseignement secondaire rénové fit son entrée dans 24 écoles officielles francophones. En Flandre, l'année scolaire suivante, 22 écoles officielles et 6 écoles catholiques adoptèrent, elles aussi, ce renouvellement radical, structurel et pédagogique, de l'enseignement secondaire. La loi du 19 juillet 1971 en fixa la structure générale et lui donna une dénomination officielle: enseignement secondaire du type 1, tandis que l'enseignement secondaire traditionnel devint le type 2. Le 1 septembre 1975, le type 1 fut généralisé dans l'enseignement officiel de la partie néerlandophone du pays, ce qui veut dire que ces écoles furent obligées d'adopter le type 1. Dans l'enseignement catholique, le type 1 ne fut que graduellement introduit: chaque école pouvait l'adopter librement si la grande majorité de la communauté scolaire y était favorable. A partir de 1980 et sur la base d'une expérience acquise, l'enseignement catholique veut apporter au type 1 les corrections jugées nécessaires, après quoi on espère que toutes les écoles catholiques adopteront l'enseignement secondaire rénové.

1.2. Les principes.

La démocratisation de l'enseignement secondaire après la deuxième guerre mondiale, est à l'origine du type 1. On voulait avant tout que tous les élèves, quelle que puisse être leur origine sociale, aient des chances égales de s'instruire, en tenant compte, autant que possible, des

aptitudes personnelles des élèves. Les nouvelles méthodes pédagogiques, appliquées également dans le type 2 sans pour autant y être incorporées systématiquement, forment dans le type 1, grâce à une structuration efficace, un tout cohérent.

Les principes directeurs sont les suivants:

- Le choix définitif de l'orientation des études ne se fait plus au cours de la première année de l'enseignement secondaire, mais se fait progressivement, l'élève découvrant ses aptitudes et ses possibilités sous la conduite d'une équipe d'enseignants qui l'observent et le guident.
- La formation intellectuelle qu'on poursuit, est en fonction de la vie réelle de l'élève dans la société contemporaine.
- On s'attache à inculquer aux élèves certaines attitudes devant la vie, telles que la tolérance, un sens critique, un esprit de coopération.
- L'évaluation est permanente, l'élève étant continuellement suivi et aidé.

Afin de concrétiser ces principes, on a intégré dans une seule structure, savoir le type 1, tout l'enseignement secondaire: l'enseignement secondaire général, technique, professionnel et artistique. En principe, toutes les orientations sont équivalentes et le passage de l'une à l'autre reste ouvert au maximum. Certaines matières sont communes à toutes les branches de l'enseignement secondaire et obligatoires, d'autres matières sont à option, de sorte que l'élève puisse découvrir peu à peu l'orientation qui lui convient le mieux.

1.3. La structure.

La structure du type 1 comprend trois degrés et chaque degré s'étend sur deux années: le premier degré est le degré

d'observation, le deuxième est le degré d'orientation et le troisième le degré de détermination. En première année tous les élèves suivent le même programme, tandis que les aptitudes et les centres d'intérêt de chaque élève sont l'objet d'une observation constante (première année d'observation). Dans ce programme (à partir du 1 septembre 1979: 32 heures par semaine) figurent la religion ou morale non-confessionnelle, la mathématique, le néerlandais (en Flandre) ou le français (en Wallonie), la deuxième langue, l'histoire, la géographie, la biologie, l'éducation physique et quelques activités expérimentales pour observer les dispositions de chaque élève au point de vue intellectuel, technique et artistique. Le nombre d'heures allouées à chacune de ces matières et même leur contenu diffèrent passablement dans l'enseignement officiel et dans l'enseignement catholique. A partir de la deuxième année, il y a moins de matières communes (25 heures en deuxième année d'observation), pour faire place à un éventail d'options fondamentales (latin-grec, sciences humaines, sciences naturelles, technologie, arts d'agrément) et d'options complémentaires (préparatoires à une formation technique ou artistique). Parallèlement à la première année d'observation, une classe d'adaptation est prévue pour les élèves pour qui la transition de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire s'avère difficile. L'enseignement professionnel se donne à partir de la deuxième année d'observation et poursuit alors sa propre route. Au deuxième et au troisième degré, l'élève doit choisir entre l'orientation transitoire (pour ceux qui continueront leurs études respectivement dans le troisième degré ou dans l'enseignement supérieur) et l'orientation définitive ou qualification (pour ceux qui après le deuxième ou le troisième degré ne continueront pas leurs études et doivent

donc se diriger vers une spécialisation professionnelle déterminée).

Toutes les années du deuxième et du troisième degré gardant un certain nombre de matières communes, le passage à une autre orientation reste donc toujours possible, mais ce passage devient pratiquement plus difficile à mesure que l'élève monte d'année en année. En effet, dans les années supérieures, surtout au troisième degré, les matières à option sont nombreuses et différenciées. Toutefois seules les grandes écoles sont à même d'organiser de nombreux cours à option. Une coopération entre les écoles d'une même région est donc tout indiquée afin de se répartir la tâche.

Après le deuxième degré et après le troisième degré, il est loisible d'organiser une année de perfectionnement ou de spécialisation. De même à la fin du troisième degré une année préparatoire à l'enseignement supérieur peut être organisée.

Les principes directeurs de la rénovation sont les mêmes en Flandre et en Wallonie, dans l'enseignement officiel et dans l'enseignement catholique, mais les programmes concrets diffèrent notablement. C'est surtout la manière dont le type 1 est appliqué dans l'enseignement officiel qui a donné prise à la critique: le renouveau fut poussé trop hâtivement et imposé trop autoritairement, les enseignants n'y ont pas été préparés et ne reçoivent aucune aide appropriée, les programmes sont soumis à des réformes radicales sans que les écoles ou des personnes compétentes aient été consultées. Voici un exemple significatif: au cours des huit dernières années, l'histoire fut d'abord partiellement rayée des programmes comme matière obligatoire, elle fut ensuite totalement supprimée, mais peu après inscrite à nouveau au programme, mais plus tard elle fut encore une fois jetée aux oubliettes, pour ressusciter une fois de plus, mais cette fois-ci comme modèle réduit.

2. Histoire dans les types 1 et 2 de l'enseignement catholique néerlandophone

2.1. Programme d'étude du cours d'histoire au type 2

2.1.1. Type 2 (enseignement traditionnel): programme d'étude d'histoire et grilles horaires (1961)

Grilles horaires (nombre d'heures par semaine)

	Enseignement secondaire inférieur			Enseignement secondaire supérieur		
	1e année	2e année	3e année	4e année	5e année	6e année
Enseignement secondaire général	2	2	2	2	2	2
Enseignement secondaire technique	2	2	2	1	1	1
Enseignement secondaire professionnel	2	2	2	1	1	1
Enseignement secondaire artistique	2	2	2	1	1	1

Programme d'étude

Cycle simple	Orient Grèce	Rome	Moyen âge	Temps modernes 1450-1789	XIXe siècle	XXe siècle
Cycle double	Moyen âge-1648	1648- Temps contemp.	Antiquité	Moyen âge-1648	1648- 1900	XXe siècle

Histoire appartient à la formation commune dans toutes les années (toutes les heures de cours à l'intérieur du même type d'enseignement doivent être données en commun jusqu'au moment où le nombre d'élèves est atteint pour une division de la classe).

Programmation: - selon la périodisation de l'histoire: méthode chronologique-progressive;
- deux possibilités: 1 x toutes les périodes = cycle simple,
2 x toutes les périodes = cycle double.

2.1.2. Adaptation de ce plan en 1976

A partir de l'année scolaire 1976-1977, le cours d'histoire dans l'enseignement catholique néerlandophone de type 2 a été adapté quant à la conception et quant au contenu.

La conception

A la lumière des Instructions pour un enseignement secondaire actualisé (1) et des Déclarations de principe du N.S.K.O. (2) et des Fédérations de l'enseignement secondaire (3), apparaissent les objectifs du cours d'histoire. Celui-ci doit aider les élèves à se situer dans la société actuelle et doit leur permettre de comparer cette société avec les différentes sociétés dans leur évolution. L'adaptation du contenu des cours et des méthodes de travail devrait susciter chez les élèves la responsabilité personnelle et aussi un style de vie teinté d'esprit chrétien face aux événements de la société actuelle. Exprimé plus concrètement, cela veut dire que:

- les connaissances de l'élève doivent s'appliquer aux aspects fondamentaux de la société;
- l'élève doit avoir une notion de la structure du temps et des connaissances de base afin de les concrétiser dans la société actuelle aussi bien que dans les situations passées; pour cela il doit être capable de reproduire un minimum de connaissances historiques;
- en établissant des comparaisons, en distinguant des ressemblances, l'élève prouvera qu'il est capable de situer dans le temps et dans l'espace les différents éléments des périodes historiques et de l'époque actuelle;

(1) Forum, le n^o du 1-15 septembre 1970; Nova et Vetera, LIII, n^{os} 1-2, pp. 63-83.

(2) N.S.K.O.: Secrétariat National de l'Enseignement Catholique - Nationaal Secretariaat van het Katholiek Onderwijs

(3) Nova et vetera, LIII, n^{os} 1-2, pp. 94-95

- l'élève doit être capable d'exprimer les relations entre les différentes périodes historiques;
- en utilisant les sources et les instruments de travail, l'élève prouvera qu'il est capable de les manier et de maîtriser les éléments principaux de la méthode historique.

Les attitudes les plus importantes que l'élève pourra acquérir par cet enseignement de l'histoire sont la réceptivité et l'attitude impartiale face à la totalité des activités humaines, aux formes pluralistes de civilisation, aux événements et aux personnes.

Le contenu

1. Cycle simple

Dans les deux années supérieures: l'histoire européenne contemporaine - l'histoire universelle depuis 1789 - les aspects essentiels de l'histoire de Belgique depuis 1830.

2. Cycle double

Dans les deux années supérieures: l'histoire européenne contemporaine - l'histoire universelle depuis 1648 - les aspects essentiels de l'histoire de Belgique depuis 1830.

La rénovation se fait progressivement, année par année. C'est ainsi que le programme des études rénové sera appliqué en 5^{me} année pendant l'année scolaire 1976-1977, et en 5^{me} et 6^{me} années pendant l'année scolaire 1977-1978.

Pour promouvoir la connaissance de l'histoire de Belgique avant 1830, les enseignants, tout en traitant la matière prévue, accorderont une attention particulière aux réalisations et aux moments importants du passé belge (cf. le programme des quatre premières années). Ainsi, par exemple, en parlant des principales régions régionales au moyen âge, on insistera sur la naissance du

comté de Flandre et des principautés de la Basse-Lotharingie. En traitant de l'ambition des princes du XVe siècle d'établir des Etats nationaux autour d'une dynastie, on citera comme exemple les ducs de Bourgogne. Au cours des leçons sur le XVIe siècle, les rapports de Charles-Quint avec nos provinces seront spécialement commentées. L'histoire générale sera souvent l'occasion d'étudier, à titre d'exemple, des événements et des sujets de l'histoire nationale.

2.2. Type 1: programme d'étude expérimental d'histoire (1972)

Grilles horaires (nombre d'heures par semaine)

=====

	1e degré		2e degré				3e degré				
	1e année	2e année	3e année		4e année		5e année		6e année		
			T.(2)	Qu.(3)	T.	Qu.	T.	Qu.	T.	Qu.	
E.s. (1) général	2 (1)	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1
E.s. technique	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1
E.s. professionnel	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1
E.s. artistique	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1

Programme d'étude

étude de l'homme dans son milieu et la société: histoire: 6 aspects contemporains de la communauté occidentale:

- la communauté économique
- la communauté politique
- la communauté sociale
- la communauté technique et scientifique
- la communauté religieuse et éthique
- art et loisir

T.: 3e: Grèce, Rome, Haut moyen âge
4e: 1000-1500
1500-1750

- T.: 1. Formation commune:
5e: XIXe - système politique
6e: XXe des sociétés
- relations entre les Etats et les peuples
 - relations socio-économique
 - science et enseignement
2. Option fondamentale:
5e 1750-1800, XIXe, XXe
6e siècle
3. Option complémentaire: entre autres:
- histoire de Belgique depuis 1830;
 - de 1945 à aujourd'hui;
 - les mouvements artistiques

(1) Enseignement secondaire

Qu.: l'homme dans son milieu
et dans la société:
problèmes actuels

Qu.: l'homme dans le temps
et dans l'espace:
XIXe-XXe siècles

5e: - l'évolution de la
population et de
l'habitat

- l'homme travaille

6e: - l'homme organise

- l'homme se
développe

Histoire appartient à la formation commune dans le 1e degré, le 2e degré, le 3e degré transition

3e degré: le cours d'histoire comme option (ne peut pas être combiné avec le cours d'histoire de la formation commune)

		O.F.		O.C.	
		5e année	6e année	5e année	6e année
Enseignement secondaire général	Option: Langues anciennes	2	2	1	1
	Option: Langues modernes	2	2	ou 2	-
	Option: Sciences psycho- sociales	2	2	ou - ou 2	2 2
Enseignement secondaire technique		1	1		

Option fondamentale : le programme des études particulier n'est pas à combiner avec celui de la formation commune.

Option complémentaire : le plan d'étude particulier est à combiner avec le celui de formation commune ou celui de l'option fondamentale; le découpage (1 ou 2 heures) dépend de la direction.

(1) Les chiffres indiquent le nombre d'heures hebdomadaires; à partir du 1 septembre 1980, dans la première année, le cours d'histoire est réduit à une heure par semaine

(2) T. : transition

(3) Qu. : qualification

(4) O.F. : option fondamentale

(5) O.C. : option complémentaire

Anmerkung des Herausgebers: Im Abschnitt 2.1.1. entsprechen die angegebenen Schuljahre folgenden Lebensaltern:

1^e année - 12. Lebensjahr usw. bis:

6^e année - 17. Lebensjahr.

Aus Gründen des Umfangs dieser Nummer war es leider nicht möglich, den Aufsatz von Kollegen R. de Keyser ganz aufzunehmen; insbesondere fehlt hier der Abschnitt 2.3., ein fünfspaltiger Planvergleich auf mehreren Doppelseiten. Wir versuchen, den Beitrag in der folgenden Nummer mit allen Anlagen fortzusetzen und abzuschließen. Der Autor wird im 2. Teil die Diskussion um diese Reform skizzieren und selber didaktisch Stellung nehmen.

SOEBEN ERSCIENEN ...

Wer Fachdidaktik im internationalen Rahmen studieren will, muß auch vergleichende Bemühungen der allgemeinen Didaktik beachten. Dazu siehe z.B.:

Wolfgang Mitter (Hrg.), Didaktische Probleme und Themen in der UdSSR. Beiträge zu einer neuen Didaktik, Hrg. H.Roth, Hannover 1974.

Mieczyslaw Pecherski - Wolfgang Mitter (Hrg.), Didaktische Probleme und Themen in Polen. Ebda. 1977

Über die beiden in dieser Nummer zitierten Abschnitte hinaus bieten die Akten des XV. Internationalen Historikerkongresses wichtige Mitteilungen und Überlegungen zur internationalen Geschichtsdidaktik, so von L. Genicot (Belgien), Christian Laville (Canada), Luis Acosta Rodriguez (Venezuela), Takahashi Shiñichi (Japan), M. Sanjdorj (Mongolei), St. Stefánescu (Rumänien) und Rade Petrović (Jugoslawien). - Die Diskussionsbeiträge der didaktischen Sektion liegen noch nicht schriftlich vor.

Auf wichtige Zeitschriftenbeiträge zur vergleichenden Geschichtsdidaktik - besonders in "Internationale Schulbuchforschung", "Geschichte in Wissenschaft und Unterricht" und "Geschichtsdidaktik" - sei hier nur allgemein verwiesen. Die Zeitschriften der belgischen wie auch der niederländischen Kollegen sollen baldmöglichst eigens vorgestellt werden.